Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260630-DE2026_121-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 30 juin 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.
Envoi de la convocation le : 24 juin 2026 Publication de la convocation le : 25 juin 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, M. Thierry CAPRON, Mme Nadine JUDE, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Laurent FAURE, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, Mme Linda RIOU, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jérémy CLOAREC, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Pascal MENDILI, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
Mme Sandrine PAUL a donné procuration à M. Jérémy CLOAREC
M. Jean-Yves MORVAN a donné procuration à Mme Carine THOMAS
M. Paul LADMIRAULT a donné procuration à Mme Malika REDAOUIA

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Jérémy CLOAREC
Date de transmission au contrôle de légalité : 07 JUIL. 2026
Date de publication : 07 JUIL. 2026

Délibération n° 2026-121 : Budget principal – décision modificative n°1
Rapporteur : Mme Nadine JUDE

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Vu la délibération n°DE2026-026 du 18 février 2026 portant approbation du budget primitif 2026 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, administration générale et gestion des risques du 19 juin 2026,

Monsieur le maire propose au conseil municipal la décision modificative n°1 au budget principal.

Eléments explicatifs :
- Ajustement de l'opération de rénovation du bâtiment d'Esquibien (bibliothèque / tennis de table) pour tenir compte des avenants et évolution de travaux apportés ;
- Ajustement de l'opération acquisition de matériel et mobilier au regard des besoins habituels et permettre aux services d'exercer leurs missions (chantiers en régie par exemple).

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260630-DE2026_121-DE

Entendu l'exposé de M. le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
- approuver la décision modificative n° 1 au budget prévisionnel 2026 (budget principal) suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES :

Augmentation de crédits					Diminution de crédits				
Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM	Compte	Libellé	Montant inscrit au BP	DM	Montant après DM
Opération 192 Article 2313	Bibliothèque d'Esquibien / salle de ping-pong - Constructions	550 000,00 €	50 000,00 €	600 000,00 €	Opération 19 Article 2315	Travaux de voies et réseaux - Installations, matériel et outillage techniques	860 870,80 €	- 80 000,00 €	780 870,80 €
Opération 66 Article 2158	Acquisition matériel et mobilier - Autres installations, matériel et outillage technique	30 000,00 €	30 000,00 €	60 000,00 €					
TOTAL :			80 000,00 €		TOTAL :			- 80 000,00 €	

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

Le Secrétaire de séance,
Jérémy CLOAREC